

**COÛTS DE DISTRIBUTION ET
SERVICES À LA CLIENTÈLE**

Table des matières

1	ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE	5
1.1	CHARGES D'EXPLOITATION	5
1.1.1	<i>Activités de base du Distributeur, excluant les éléments spécifiques</i>	7
1.1.2	<i>Éléments spécifiques</i>	8
1.1.2.1	Critères d'établissement des éléments spécifiques	9
1.1.2.2	Critères de reclassification vers les activités de base	9
1.1.2.3	Nouveaux éléments spécifiques	10
1.1.2.4	Éléments spécifiques reconnus dans les années antérieures	12
1.1.2.5	Suivi des éléments spécifiques transférés vers les activités de base du Distributeur ...	17
1.2	AUTRES CHARGES	18
1.3	RENDEMENT DE LA BASE DE TARIFICATION	18
	ANNEXE A ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DES CHARGES D'EXPLOITATION	19
	ANNEXE B ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES	23
	ANNEXE C SUIVI DE LA DÉCISION D-2011-028 FACTEUR DE CROISSANCE DES ACTIVITÉS	29
	ANNEXE D COÛT DE RETRAITE.....	33

1 ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE

1 Le Distributeur présente des coûts de distribution et services à la clientèle qui atteignent
 2 3 209,1 M\$ en 2012, en hausse de 148,3 M\$ (4,8 %) comparativement à ceux
 3 déterminés par la Régie pour l'année 2011.

4 Les coûts de distribution et services à la clientèle se détaillent comme suit :

5 **TABLEAU 1**
 6 **COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE (M\$)**

Description	Année historique 2010	2011		Année témoin 2012	Variation	
		D-2011-028	Année de base		2012 vs D-2011-028	
					\$	%
Charges d'exploitation	1 295,8	1 331,5	1 328,7	1 382,0	50,5	3,8
Charges brutes directes	1 117,7	1 166,9	1 144,7	1 192,1	25,2	2,2
<i>Masse salariale</i>	679,7	769,5	762,9	710,8	-58,7	-7,6
<i>Autres charges directes</i>	438,0	397,4	381,8	481,3	83,9	21,1
Charges de services partagés	486,9	491,4	516,7	521,9	30,5	6,2
Coûts capitalisés	-340,2	-365,8	-370,6	-368,4	-2,6	-0,7
Frais corporatifs	31,4	39,0	37,9	36,4	-2,6	-6,7
Autres charges	977,2	974,7	962,2	1 054,2	79,5	8,2
Achats de combustible	84,5	92,2	92,2	83,6	-8,6	-9,3
Amortissement et déclassement	832,6	827,8	817,1	915,0	87,2	10,5
Compte de frais reportés - Projets majeurs	0,0	0,0	-0,6	1,4	1,4	
Taxes	60,1	54,7	53,5	54,2	-0,5	-0,9
Rendement de la base de tarification	913,6	754,6	738,6	772,9	18,3	2,4
Capitaux empruntés	466,3	488,4	474,5	487,7	-0,8	-0,2
Capitaux propres	447,3	266,1	264,1	285,3	19,1	7,2
	3 186,6	3 060,8	3 029,5	3 209,1	148,3	4,8

1.1 Charges d'exploitation

8 N'eût été l'impact du passage aux normes internationales d'information financière
 9 (IFRS), la croissance des charges d'exploitation du Distributeur serait de l'ordre de

1 0,3 % en 2012 par rapport au montant reconnu pour 2011, soit une croissance en deçà
2 de l'inflation prévue de 2 %.

3 Le Distributeur souligne que depuis quelques années, il a intégré, en réduction de ses
4 coûts, des gains récurrents et cumulatifs découlant d'actions de gestion courante qui
5 totaliseront 85,8 M\$ en 2012 (soit un cumulatif de 74,9 M\$ en 2011 auquel s'ajoute un
6 montant de 10,9 M\$ en 2012), et ce, tout en visant de ne pas compromettre la qualité de
7 service aux clients. L'ampleur des gains ainsi réalisés est significative puisqu'ils se
8 cumulent année après année.

9 Pour l'analyse de l'évolution des charges d'exploitation, il est important de distinguer la
10 contribution des charges sous le contrôle du Distributeur de celle plus spécifique liée à
11 des charges ponctuelles ou hors de son contrôle direct.

12
13

**TABLEAU 2
CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)**

Description	D-2011-028	Reclassement	D-2011-028 (incluant reclassement)	Année de base 2011	Année témoin 2012	Variation 2012 vs D-2011-028 (incluant reclassement)
Activités de base du Distributeur, excluant les éléments spécifiques	1 190,4	-2,1	1 188,3	1 186,6	1 199,1	0,9%
Éléments spécifiques	141,1	2,1	143,2	142,1	182,9	27,7%
Charges d'exploitation totales	1 331,5	-	1 331,5	1 328,7	1 382,0	3,8%

14

15 Le Distributeur a effectué un reclassement de 2,1 M\$ aux montants déterminés par la
16 Régie en 2011 entre la rubrique « Activités de base du Distributeur » et la rubrique
17 « Éléments spécifiques ». Ce reclassement est reflété dans le tableau 3 sous l'élément
18 spécifique Coût de retraite. En effet, le Distributeur propose de présenter à titre
19 d'élément spécifique la portion du coût de retraite incluse dans les frais corporatifs afin
20 qu'il soit pris en compte dans l'établissement du compte d'écarts relatif au coût de
21 retraite. Les modalités de disposition de ce compte sont présentées à la pièce HQD-3,
22 document 3.

23 Le détail des éléments spécifiques de même que la hausse observée en 2012 sont
24 présentés à la section 1.1.2.

1.1.1 Activités de base du Distributeur, excluant les éléments spécifiques

1 Respectant la préoccupation de la Régie de limiter la hausse des coûts sous son
2 contrôle en deçà de l'inflation, l'enveloppe des charges d'exploitation excluant les
3 éléments spécifiques totalise 1 199,1 M\$ pour l'année 2012 soit une croissance de
4 0,9 % par rapport à l'enveloppe autorisée pour 2011 ou 1,1 % par rapport à l'année de
5 base. Le Distributeur détermine son enveloppe à partir des charges d'exploitation
6 établies à des fins statutaires, tel que présenté à l'annexe A – Établissement de
7 l'enveloppe des charges d'exploitation. Cette enveloppe permet au Distributeur de
8 couvrir l'ensemble de ses besoins de base, desquels ressortent les éléments suivants :

- 9 • la progression combinée des charges de 2,4 % en 2012 comparativement à 2,3 %
10 en 2011. Ce facteur est composé d'une progression de l'ordre de 3 % de certains
11 coûts salariaux découlant des augmentations et progressions salariales et d'une
12 progression des autres charges à l'inflation de 2 % ;
- 13 • la croissance de ses activités liées aux nouveaux abonnements, avec un impact à la
14 hausse sur ses charges d'exploitation de l'ordre de 12,2 M\$ ou 1,1 % pour 2012.
15 L'annexe C présente une analyse du mode d'établissement du facteur de croissance
16 des activités, tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2011-028¹.

17 Ces éléments sont partiellement compensés par les mesures suivantes prévues par le
18 Distributeur :

- 19 • des efforts d'amélioration d'efficience visant à produire des gains de l'ordre de
20 10,9 M\$ pour 2012 découlant d'actions de gestion courante. En 2012, le Distributeur
21 a fixé sa cible globale d'efficience à 1 % des charges d'exploitation de l'année de
22 base en conformité avec la décision D-2011-028 (voir annexe A) ;
- 23 • la réalisation de gains supplémentaires de 2,6 M\$ en 2012 découlant d'actions
24 structurantes relatives au projet Optimisation des systèmes clientèles pour 2,3 M\$ et
25 au projet Lecture à distance pour 0,3 M\$.

¹ D-2011-028, page 78, paragraphe 308.

1.1.2 Éléments spécifiques

1 Le Distributeur présente à la Régie les éléments dont la nature commande un traitement
2 spécifique :

3 **TABLEAU 3**
4 **ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DES CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)**

Description	Année historique 2010	D-2011-028 (incluant reclassement)	Année de base 2011	Année témoin 2012	Variation 2012 vs D-2011-028 (incluant reclassement)
Éléments spécifiques généraux					
Coût de retraite	18,4	69,4	69,4	12,7	-56,7
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	6,0	12,4	10,8	11,5	-0,9
Mesures de sécurité cybernétique	7,0	9,5	11,1	8,4	-1,1
Programme spécial visant à contrer la subutilisation d'énergie	5,8	5,7	5,2	5,0	-0,7
Inspection et retraitement des poteaux de bois	6,9	12,0	12,0	16,0	4,0
Électrification du transport collectif	0,8	3,0	3,0	1,4	-1,6
Rehaussement de la dépenses pour mauvaises créances	70,6	21,0	21,0	21,0	0,0
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)				51,9	51,9
Éléments spécifiques découlant d'un projet supérieur à 10 M\$					
Automatisation du réseau	6,7	9,0	8,9	8,8	-0,2
Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution	0,6	0,9	0,4		-0,9
Mise à niveau du progiciel GE Smallworld	0,9	0,3	0,3		-0,3
Optimisation des systèmes clientèles (Étude préliminaire - Migration SIC)	3,6				0,0
Optimisation des systèmes clientèles (Migration majeure SIC)				23,6	23,6
Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)				3,9	3,9
Lecture à distance - Phase 1				18,7	18,7
Total - éléments spécifiques	127,3	143,2	142,1	182,9	39,7

5
6 La hausse des éléments spécifiques en 2012 par rapport au montant autorisé en 2011
7 est attribuable en majeure partie à l'inclusion de nouveaux éléments découlant de
8 projets majeurs pour un total de 46,2 M\$ et des coûts de 51,9 M\$ relatifs au PGEÉ
9 découlant de nouvelles exigences externes, soit l'implantation des IFRS au 1^{er} janvier
10 2012. Cette hausse est atténuée par une diminution du coût de retraite de 56,7 M\$. La
11 nature des nouveaux éléments spécifiques est exposée à la section 1.1.2.3. N'eût été
12 l'intégration de ces nouveaux éléments, une baisse des éléments spécifiques de l'ordre
13 de 58 M\$ aurait alors été observée en 2012.

14 L'annexe B détaille les éléments spécifiques par rubriques comptables.

1.1.2.1 Critères d'établissement des éléments spécifiques

1 Dans sa décision D-2011-028², la Régie juge que les critères proposés par le
2 Distributeur sont généralement acceptables, mais y apporte un ajustement. En effet, la
3 Régie demande d'établir le seuil minimal des coûts d'un nouvel élément spécifique à
4 5 M\$.

5 Les critères acceptés par la Régie pour déterminer si un nouveau coût doit être retenu
6 comme un élément spécifique sont les suivants :

- 7 1. Coût hors du contrôle du Distributeur (ex. coût de retraite) ;
- 8 2. Coût découlant de nouvelles exigences externes telles que lois et obligations de
9 prise en charge de réseaux (ex. Schefferville) ;
- 10 3. Coût extraordinaire ou lié à de nouvelles activités et n'ayant pas été prévu dans les
11 budgets des années antérieures (ex. stabilisation SIC, inspection et retraitement des
12 poteaux) ;
- 13 4. Coût temporaire découlant de projets d'investissements et/ou générant des gains
14 (ex. Ajout de condensateurs, Progiciel GE-Smallworld).

15 De plus, l'élément spécifique ne doit pas remplacer des éléments similaires déjà inclus
16 dans les activités courantes afin d'être accepté.

17 Le Distributeur propose toutefois d'apporter une précision relativement au critère 4. En
18 effet, le seuil minimal de 5 M\$ ne devrait pas s'appliquer aux charges d'exploitation
19 découlant d'un projet majeur supérieur à 10 M\$ puisque ces charges font partie
20 intégrante du projet.

1.1.2.2 Critères de reclassification vers les activités de base

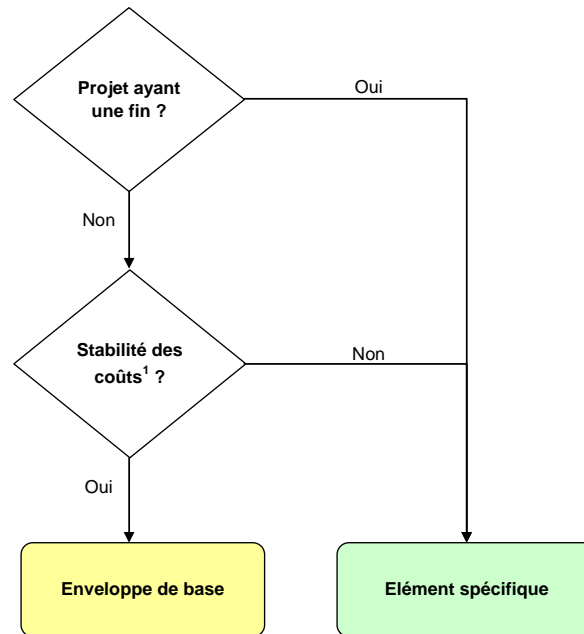
21 Le graphique 1 présente les critères de reclassification des éléments spécifiques vers
22 les activités de base du Distributeur. Dans sa décision D-2011-028³, la Régie demande
23 au Distributeur de faire la démonstration de la stabilité des coûts sur la base d'au moins
24 deux années de données réelles avant de soumettre une reclassification. Dans le cadre

² D-2011-028, page 80.

³ D-2011-028, page 87

1 du présent dossier, le Distributeur ne propose aucun élément à reclasser. Les
2 reclassements déjà autorisés antérieurement sont présentés à la section 1.1.2.5.

3 **GRAPHIQUE 1**
4 **CRITÈRES DE RECLASSIFICATION DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES VERS LES ACTIVITÉS DE BASE**



¹ Stabilité des coûts sur la base d'au moins deux années réelles

5

1.1.2.3 Nouveaux éléments spécifiques

6 **Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

7 En vertu des IFRS, certains coûts du PGEÉ ne peuvent se qualifier comme coûts d'une
8 immobilisation incorporelle, notamment les coûts des activités et programmes de
9 recherche, de commercialisation, de publicité, de promotion et d'administration générale.

10 Tel que mentionné à la section 5 de la pièce HQTD-1, document 1 du dossier
11 R-3768-2011, le Distributeur propose dans ce contexte qu'à compter du 1^{er} janvier 2012,
12 les coûts du PGEÉ qui ne se qualifient pas comme coûts d'une immobilisation
13 incorporelle soient recouverts dans les revenus requis de l'année plutôt que d'être
14 comptabilisés à titre de frais reportés et amortis sur 10 ans. Sur la base du critère 2
15 « Coût découlant de nouvelles exigences externes », le Distributeur propose la création

1 d'un nouvel élément spécifique correspondant à l'impact annuel de cette modification sur
2 les charges d'exploitation, soit 51,9 M\$ pour 2012. Le Distributeur prévoit soumettre une
3 reclassification de cet élément dans ses activités de base lorsque la stabilité des coûts
4 sera constatée sur une période de deux années de données réelles.

5 **Optimisation des systèmes clientèles (OSC)**

6 Dans le but d'assurer la pérennité de la solution et d'optimiser certains processus
7 associés aux services à la clientèle, le Distributeur a présenté en octobre 2010 un projet
8 de mise à niveau et d'optimisation des composantes technologiques et fonctionnelles
9 supportant la solution Système d'information clientèle (SIC). Le coût total prévu du projet
10 présenté au dossier R-3747-2010 est de 68,3 M\$ dont 23,1 M\$ constituent des charges
11 d'exploitation. La Régie ayant autorisé ce projet en mai dernier (D-2011-058), le
12 Distributeur a donc versé à ses charges d'exploitation 2012 le solde du compte de frais
13 reportés hors base composé de 2,5 M\$ de charges pour 2010 et de 13,0 M\$ de charges
14 pour 2011 (voir HQD-8, document 7). En y ajoutant 7,5 M\$ de coûts spécifiques à
15 l'année 2012 ainsi que 0,6 M\$ d'intérêts relatifs au compte de frais reportés, les charges
16 2012 pour ce projet s'élèvent à 23,6 M\$. Le Distributeur a retenu cet élément spécifique
17 sur la base du critère 4 « Coût temporaire découlant de projets d'investissements et/ou
18 générant des gains ». Le projet est prévu se terminer en 2012. Ainsi, aucun montant
19 relatif à ce projet n'est prévu être inclus aux revenus requis du prochain dossier tarifaire.

20 **Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)**

21 Le Distributeur a présenté en octobre 2010 un projet de réduction de la consommation
22 énergétique par une gestion optimisée de la tension du réseau de distribution (dossier
23 R-3746-2010). La Régie ayant autorisé ce projet en juin dernier (D-2011-086), le
24 Distributeur a donc versé à ses charges d'exploitation 2012, le solde du compte de frais
25 reportés hors base 2011 de 2,1 M\$ (voir HQD-8, document 7) ainsi que les coûts
26 spécifiques à l'année 2012 de 1,8 M\$ totalisant ainsi des charges de 3,9 M\$ en 2012. Le
27 Distributeur a retenu cet élément spécifique sur la base du critère 4 « Coût temporaire
28 découlant de projets d'investissements et/ou générant des gains ». Le Distributeur
29 prévoit effectuer le retrait de cet élément spécifique lorsque le projet sera terminé.

1 **Lecture à distance (LAD) – Phase 1**

2 Le Distributeur a déposé une demande d'autorisation (dossier R-3770-2011) du projet
3 Lecture à distance – Phase 1 en juin dernier. Le projet dans son ensemble vise le
4 remplacement de 3,75 millions de compteurs par des compteurs de nouvelle génération
5 et la mise en place des technologies de l'information d'une infrastructure de mesurage
6 avancé. Les compteurs de nouvelle génération seront déployés en trois étapes
7 constituant le plan de remplacement des compteurs du projet LAD. Le projet LAD est
8 prévu s'échelonner sur une période totale d'un peu plus de cinq ans, soit de 2012 à
9 2017. Pour les travaux préparatoires, le Distributeur a versé à ses charges d'exploitation
10 2012, le solde du compte de frais reportés hors base composé de 2,0 M\$ de charges
11 pour 2010 et de 3,2 M\$ de charges pour 2011 (voir HQD-8, document 7). En y ajoutant
12 13,2 M\$ de coûts spécifiques à l'année 2012 ainsi que 0,3 M\$ d'intérêts relatifs au
13 compte de frais reportés, les charges 2012 pour ce projet s'élèvent à 18,7 M\$. Le
14 Distributeur a retenu cet élément spécifique sur la base du critère 4 « Coût temporaire
15 découlant de projets d'investissements et/ou générant des gains ». Le Distributeur
16 prévoit effectuer le retrait de cet élément spécifique lorsque la phase 1 du projet sera
17 terminée, soit en 2013. Enfin, un nouvel élément spécifique serait intégré suite à
18 l'autorisation de la phase 2 du projet par la Régie.

1.1.2.4 Éléments spécifiques reconnus dans les années antérieures

19 **Coût de retraite**

20 Le tableau suivant présente le détail de l'élément spécifique Coût de retraite :

21
22

**TABLEAU 4
COÛT DE RETRAITE (M\$)**

Description	Année historique 2010	D-2011-028 (incluant redressement)	Année de base 2011			Année témoin 2012		
			Année de base 2011 excluant le compte d'écarts	Compte d'écarts	Année de base 2011	Année témoin 2012 avant disposition du compte d'écarts	Disposition du compte d'écarts (incluant les intérêts)	Année témoin 2012
Coût de retraite								
Masse salariale	6,2	68,0	37,7	30,3	68,0	45,8	-31,3	14,5
Charges de services partagés	13,7	15,4	8,7	6,7	15,4	10,7	-6,9	3,8
Coûts capitalisés	-1,5	-16,1	-10,0	-6,1	-16,1	-12,1	6,3	-5,8
Frais corporatifs		2,1	1,1	1,0	2,1	1,3	-1,1	0,2
Total - Coût de retraite	18,4	69,4	37,5	31,9	69,4	45,7	-33,0	12,7

23

1 Le coût de retraite d'Hydro-Québec s'appuie sur des évaluations actuarielles réalisées
2 périodiquement par une firme externe d'actuaire conseils.

3 L'augmentation du coût de retraite de l'année de base 2011 (excluant le compte de frais
4 reportés) par rapport au coût réel 2010 résulte notamment de la baisse des taux d'intérêt
5 des obligations corporatives AA qui ont servi à établir le taux d'actualisation ainsi que de
6 la révision de certaines hypothèses démographiques, compensées en partie par l'impact
7 favorable du rendement de la caisse de retraite.

8 La diminution observée entre le montant reconnu pour 2011 et celui de l'année de base
9 2011 (excluant le compte de frais reportés) s'explique essentiellement par le rendement
10 élevé de la caisse de retraite réalisé en 2010, atténué par l'impact de la baisse du taux
11 d'actualisation.

12 Le coût de retraite estimé à 46 M\$ pour l'année témoin 2012 (avant disposition du
13 compte de frais reportés) est en baisse par rapport à celui reconnu pour 2011. Cette
14 baisse, attribuable en grande partie au rendement élevé de la caisse de retraite en
15 2010, tient aussi compte de la baisse anticipée du taux d'actualisation ainsi que des
16 impacts découlant de l'application au 1^{er} janvier 2012 de la norme internationale
17 d'information financière IAS 19, *Avantages du personnel*. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier
18 2012, le coût de retraite sera établi en conformité avec la norme IAS 19, tel qu'expliqué
19 au dossier R-3768-2011⁴. Conséquemment, à compter de cette date, le coût de retraite
20 ne tiendra plus compte de l'amortissement des soldes non amortis relatifs au coût des
21 services passés, à l'actif transitoire et à la perte actuarielle.

22 Dans sa décision D-2011-028⁵, la Régie demande au Distributeur d'inclure certains
23 tableaux afin de lui permettre de mieux comprendre la variabilité des prévisions du coût
24 de retraite. À ce titre, le Distributeur présente les tableaux suivants à l'annexe D : les
25 composantes du coût de retraite, les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation
26 du coût de retraite ainsi que l'évolution de l'actif au titre des prestations constituées.

⁴ Dossier R-3768-2011, HQTD-1, document 1, section 6

⁵ D-2011-028, page 42, paragraphe 149.

1 **Stratégie pour la clientèle à faible revenu**

2 Le Distributeur poursuit ses efforts auprès de la clientèle à faible revenu. La révision des
3 seuils d'admissibilité a porté fruit et le Distributeur a été en mesure de conclure un
4 nombre plus important d'ententes avec ces clients. Le portefeuille de modalités de
5 paiement étant complété, les efforts seront concentrés sur le raffinement de la prestation
6 de service afin de maximiser l'identification des ménages à faible revenu et ainsi réduire
7 le nombre d'interruptions de service auprès de cette clientèle.

8 Le Distributeur poursuit sa collaboration avec les associations de consommateurs par le
9 biais de la Table de travail « Associations de consommateurs – Direction Crédit et
10 recouvrement HQD » et le Groupe de travail « Ménages à faible revenu – HQD et
11 Groupes du milieu ». Le Distributeur prévoit avoir traité 12 000 dossiers d'ententes
12 personnalisées d'ici la fin 2011 en respect de l'engagement pris lors du dossier
13 R-3644-2007. Par la suite, l'offre se poursuivra en fonction de la demande.

14 Un montant de 11,5 M\$ a été prévu comme suit en 2012 :

15 **TABLEAU 5**
16 **STRATÉGIE POUR LA CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU (K\$)**

Orientation 1 : Accessibilité	
Communication (piste 1)	100
Alternatives aux interruptions (piste 3)	80
Références (pistes 4 et 9)	5
Études sur les barrières (piste 5)	20
Élaboration des critères d'admissibilité (piste 7)	50
Harmonisation des conditions d'admissibilité (piste 8)	0
Sous-total	255
Orientation 3 : Service abordable	
Soutien au paiement de la facture (piste 20)	213
Ententes personnalisées (piste 21)	10 603
Sous-total	10 816
Tronc commun	
Coordination et mise en place d'une approche intégrée	475
Total	11 546

17

1 **Mesures de sécurité cybernétique**

2 Afin de protéger ses infrastructures technologiques et d'en assurer la disponibilité et la
3 sécurité, Hydro-Québec a jugé nécessaire d'accroître ses efforts associés à la sécurité
4 cybernétique à compter de 2008.

5 En 2010, Hydro-Québec a entériné la mise en place d'une deuxième série de mesures
6 de sécurité prioritaires, principalement pour ses systèmes critiques, afin de protéger les
7 technologies de l'information et des communications de l'entreprise. Ces mesures ont
8 été présentées par le Distributeur dans le dossier tarifaire R-3740-2010 à la pièce
9 HQD-7, document 7.

10 En 2012, le programme de sécurité sera axé sur les projets reliés à la gouvernance ainsi
11 que sur les mesures suivantes : la journalisation et la surveillance des journaux de
12 sécurité, la gestion des identités et des accès ainsi que la ségrégation des
13 environnements. À cet effet, le Distributeur a prévu dans ses coûts un montant de
14 8,4 M\$ en provenance du groupe Technologie par le biais de la facturation interne des
15 services partagés.

16 **Automatisation du réseau**

17 Ce montant s'inscrit dans la progression des coûts aux charges d'exploitation découlant
18 du projet d'investissement autorisé par la Régie.

19 **Programme spécial visant à contrer la subtilisation d'énergie**

20 Le Distributeur poursuit les efforts entrepris en 2008 visant à contrer et à prévenir la
21 subtilisation d'énergie.

22 En 2012, il compte concentrer ses efforts sur l'ensemble des activités relatives au vol
23 d'énergie associé à la clientèle commerciale. Un montant de 5,0 M\$ est prévu en
24 charges d'exploitation, dont 0,5 M\$ en mauvaises créances, pour ce programme qui
25 permettra notamment de :

- 26 • Maximiser la récupération des montants non facturés ;
27 • Récupérer une quantité importante d'énergie détournée ;

- 1 • Remettre conformes les installations et assurer ainsi une plus grande intégrité du
2 réseau.

3 En outre, il est important de souligner que les coûts associés à cette démarche sont
4 compensés par des revenus de subtilisation d'énergie de 5,1 M\$ (voir HQD-9,
5 document 1).

6 **Inspection et retraitement des poteaux de bois**

7 Le programme vise à prolonger la durée de vie utile des structures et par le fait même,
8 permettre une meilleure connaissance de la démographie des poteaux. Le nombre
9 d'inspection augmentera sensiblement en 2012 et sera stable par la suite.

10 Le tableau suivant présente un suivi de l'activité :

11 **TABLEAU 6**
12 **PROGRESSION DU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME**

	2010 (réel)	Année de base 2011	2012	2013	2014	2015
Volume de poteaux	76 272	120 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Coût total (M\$)	6,9	12,0	16,0	16,3	16,6	16,9

13 Le Distributeur prend acte de la demande de la Régie à la décision D-2011-028⁶ de
14 déposer un bilan du déploiement de son programme d'inspection systématique et de
15 retraitement des poteaux lors du dossier tarifaire 2013.

16 **Électrification du transport collectif**

17 Conformément à ses orientations stratégiques 2009-2013, Hydro-Québec poursuit son
18 engagement visant à encourager l'électrification des transports collectifs au Québec.

19 Pour l'année 2012, le Distributeur prévoit 1,4 M\$ pour terminer les études entamées en
20 2011 et contribuer à la réalisation de nouvelles études de faisabilité dont celles portant
21 sur les projets d'autobus tout électrique.

⁶ D-2011-028, paragraphe 345

1 En fonction de leurs conclusions, le Distributeur sera en mesure de quantifier l'ampleur
2 de sa contribution financière à la réalisation de ces projets. Ces coûts seront alors
3 soumis à la Régie selon le cadre réglementaire applicable.

4 **Rehaussement de la dépense pour mauvaises créances**

5 Malgré le redressement économique survenu au cours des derniers mois, plusieurs
6 clients résidentiels demeurent toujours affectés financièrement. Cette situation se traduit
7 pour le Distributeur par un vieillissement des comptes à recevoir qui se répercutera sur
8 l'année 2012 et les années subséquentes.

9 Compte tenu de ses stratégies d'intervention auprès des clientèles résidentielle,
10 commerciale et d'affaires, le Distributeur propose le maintien du rehaussement de la
11 dépense pour mauvaises créances à 21,0 M\$ en 2012.

12 Enfin, dans un contexte où le Distributeur constate d'une part, un endettement accru et
13 un pouvoir d'achat de ses clients amoindri, et d'autre part, l'incertitude économique qui
14 se poursuit, ce dernier analyse la possibilité d'introduire, dès 2013, une méthode
15 d'établissement de la dépense pour mauvaises créances basée sur un taux de
16 mauvaises créances variable qui serait appliqué aux ventes. Cette méthode permettrait
17 de mieux comparer la performance du Distributeur d'une année à l'autre par le biais de
18 l'évolution du taux de mauvaises créances ainsi que de mieux évaluer les impacts des
19 cycles économiques et de l'endettement des clients. Cette méthode d'établissement de
20 la dépense pour mauvaises créances est fréquente dans les entreprises similaires.

***1.1.2.5 Suivi des éléments spécifiques transférés vers les activités de base du
Distributeur***

21 Conformément à la décision D-2011-028⁷, le Distributeur présente le suivi des éléments
22 ayant été reclassés de la rubrique « Éléments spécifiques » vers la rubrique « Activités
23 de base du Distributeur »

⁷ D-2011-028, paragraphe 353

1
2

TABLEAU 7
CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)

Description	Année historique 2010	D-2011-028	Année de base 2011	Année témoin 2012	Variation 2012 vs D-2011-028
Éléments reclassés en 2010					
Alimentation des clients de la région de Schefferville	6,7	9,3	8,8	8,6	-0,7
Maîtrise de la végétation	60,0	61,7	59,7	63,0	1,3
Éléments reclassés en 2011					
Gestion des cours d'entreposage de poteaux	2,8	2,9	2,6	2,0	-0,9
Entretien préventif systématique et réhabilitation des ouvrages civils	3,1	4,0	4,1	4,2	0,2
Total	72,6	77,9	75,2	77,8	-0,1

3

4 Le Distributeur propose d'effectuer un suivi de ces éléments sur la base de deux ans
5 suivant le reclassement. À ce titre, les éléments reclassés en 2010 qui ont fait l'objet
6 d'un suivi dans le dossier tarifaire 2011 et dans le présent dossier, ne seraient pas
7 présentés dans le dossier tarifaire 2013. Il s'écoulerait donc quatre ans entre le moment
8 où la stabilité des coûts est observée et la fin du suivi de l'activité dans le dossier
9 tarifaire. Le Distributeur considère que le suivi sur cette période est raisonnable et
10 suffisant.

1.2 Autres charges

11 Les autres charges passent de 974,7 M\$ en 2011 à 1 054,2 M\$ en 2012, soit une
12 augmentation de 79,5 M\$. La pièce HQD-7, document 11 explique en détail cette
13 augmentation.

1.3 Rendement de la base de tarification

14 Le rendement de la base de tarification est passé de 754,6 M\$ en 2011 à 772,9 M\$ en
15 2012, soit une hausse de 18,3 M\$ (2,4 %). Cette augmentation est attribuable à la
16 hausse du solde moyen de la base de tarification (voir HQD-8, document 1) compensée
17 en partie par la baisse du taux de rendement sur la base de tarification (voir HQD-2,
18 document 3).

ANNEXE A

ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE

DES CHARGES D'EXPLOITATION

1

ÉTABLISSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)

	Établissement de l'enveloppe
	Année témoin 2012

CONCILIATION DE RÉGLEMENTAIRE À STATUTAIRE - ANNÉE PRÉCÉDENTE

Charges d'exploitation à des fins réglementaires - année de base 2011	1 186,6
Éléments de conciliation	
- Rendement des fournisseurs	-10,6
- Frais corporatifs (37,9 M\$ moins la portion du coût de retraite incluse dans l'élément spécifique)	-35,8
- Récupérations de coûts	<u>-37,6</u>
	-84,0
Élément non récurrent	
Impact de l'implantation des IFRS - Avantages complémentaires de retraite	-10,6
Charges d'exploitation à des fins statutaires	1 092,0

ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DE CHARGES D'EXPLOITATION

Charges d'exploitation à des fins statutaires - année précédente	1 092,0
Démarche de planification	
Facteur de progression combiné des charges de 2,4 %	26,5
Gains d'efficience - actions de gestion courante (cible de 1 %)	-10,9
Gains découlant d'actions structurantes	-2,6
Facteur de croissance des activités liés aux nouveaux abonnements	<u>12,2</u>
	25,2
Charges d'exploitation à des fins statutaires - année courante	1 117,2

CONCILIATION DE STATUTAIRE À RÉGLEMENTAIRE - ANNÉE COURANTE

Charges d'exploitation à des fins statutaires	1 117,2
Éléments de conciliation	
+ Rendement des fournisseurs	7,4
+ Frais corporatifs (36,4 M\$ moins la portion du coût de retraite incluse dans l'élément spécifique)	36,2
+ Récupérations de coûts	<u>38,3</u>
	81,9
Charges d'exploitation à des fins réglementaires	1 199,1

2

3 À des fins internes, les charges d'exploitation sont présentées nettes des récupérations
4 de coûts. De plus, elles excluent les frais corporatifs ainsi que le rendement des
5 fournisseurs.

6 Le Distributeur rappelle qu'il établit sa cible budgétaire à partir des charges d'exploitation
7 établies à des fins statutaires dont il vise à maintenir la croissance à un niveau
8 s'approchant de l'inflation. Sur cette base, la hausse des charges d'exploitation par

1 rapport au montant reconnu par la Régie en 2011 est de 2,0 % tandis que celle des
2 charges établies à des fins réglementaires en tenant compte des éléments mentionnés
3 ci-dessus s'élève à 0,9 %.

4 Par ailleurs, le Distributeur a fixé l'enveloppe de ses charges d'exploitation 2012 en
5 utilisant l'année de base 2011 comme point de départ en conformité avec la décision
6 D-2011-028. Ce montant a par la suite été redressé pour prendre en compte un élément
7 non récurrent de 10,6 M\$ découlant de l'impact du passage aux IFRS au 1^{er} janvier
8 2012. En effet, le montant relatif aux avantages complémentaires de retraite est évalué à
9 14,1 M\$ en 2012 comparativement à 24,7 M\$ pour l'année de base 2011.

ANNEXE B

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

Éléments spécifiques 2010 - Année historique (en millions de dollars)																
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Subtilisation d'énergie	Inspection poteaux	Transport collectif	Mauvaises créances	PGEÉ	Automatisation du réseau	Ajout de condensateurs	Progiciel GE Smallworld	Systèmes Clientèle (étude prélim.)	OSC	CATVAR	LAD	Total
Charges d'exploitation	18,4	6,0	7,0	5,8	6,9	0,8	70,6	0,0	6,7	0,6	0,9	3,6	0,0	0,0	0,0	127,3
Charges brutes directes	6,2	6,0	0,3	3,0	6,4	0,8	70,6	0,0	4,6	1,1	0,1	0,0	-2,5	0,0	-0,7	95,9
<i>Masse salariale</i>	6,2	2,1	0,3	1,5		0,3			4,0	0,6					1,3	16,3
<i>Autres charges directes</i>																
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>									0,1							0,1
<i>Services externes</i>					6,4	0,5			0,1		0,1					7,1
<i>Services professionnels</i>		0,2							0,1							0,3
<i>Autres</i>		3,7		1,5			70,6									75,8
<i>Mauvaises créances</i>																-4,5
<i>CFR - Projets majeurs</i>													-2,5		-2,0	0,8
<i>Stock, achats et locations de biens</i>									0,3	0,5						
Charges de services partagés	13,7		6,7	2,8	0,1				3,7		0,2	3,4	2,5		2,2	35,3
Coûts capitalisés	-1,5				0,4				-1,6	-0,5	0,6	0,2			-1,5	-3,9
Frais corporatifs																0,0

1

Éléments spécifiques 2011 - D-2011-028 (incluant reclassement) (en millions de dollars)																
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Subtilisation d'énergie	Inspection poteaux	Transport collectif	Mauvaises créances	PGEÉ	Automatisation du réseau	Ajout de condensateurs	Progiciel GE Smallworld	Systèmes Clientèle (étude prélim.)	OSC	CATVAR	LAD	Total
Charges d'exploitation	69,4	12,4	9,5	5,7	12,0	3,0	21,0	0,0	9,0	0,9	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	143,2
Charges brutes directes	68,0	12,4	0,6	3,0	12,0	3,0	21,0	0,0	5,9	3,8	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	130,0
<i>Masse salariale</i>	68,0	2,3	0,6	1,8	1,0	0,5			5,2	3,3	0,2					82,9
<i>Autres charges directes</i>																
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>									0,2							0,2
<i>Services externes</i>																
<i>Services professionnels</i>		0,5														0,5
<i>Autres</i>					11,0	2,5			0,2	0,3						14,0
<i>Mauvaises créances</i>		9,6		1,1			21,0									31,7
<i>CFR - Projets majeurs</i>																0,0
<i>Stock, achats et locations de biens</i>				0,1					0,3	0,2	0,1					0,7
Charges de services partagés	15,4		8,9	2,7					4,2	0,4						31,6
Coûts capitalisés	-16,1								-1,1	-3,3						-20,5
Frais corporatifs	2,1															2,1

2

Éléments spécifiques 2011 - Année de base (en millions de dollars)																
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Subtilisation d'énergie	Inspection poteaux	Transport collectif	Mauvaises créances	PGEÉ	Automatisation du réseau	Ajout de condensateurs	Progiciel GE Smallworld	Systèmes Clientèle (étude prélim.)	OSC	CATVAR	LAD	Total
Charges d'exploitation	69,4	10,8	11,1	5,2	12,0	3,0	21,0	0,0	8,9	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	142,1
Charges brutes directes	68,0	10,8	2,1	3,0	12,0	3,0	21,0	0,0	6,1	1,8	0,3	0,0	-9,6	1,2	2,0	121,7
<i>Masse salariale</i>																
<i>Masse salariale</i>	37,7	3,1		1,8	1,0	0,5			5,5	0,9	0,3		2,1	1,5	2,9	57,3
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	30,3															30,3
<i>Autres charges directes</i>																
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>									0,1							0,1
<i>Services externes</i>					11,0				0,2	0,3						11,5
<i>Services professionnels</i>																
<i>Autres</i>		0,3	2,1			2,5							1,3		2,3	8,5
<i>Mauvaises créances</i>		7,4		1,1			21,0									29,5
<i>CFR - Projets majeurs</i>													-13,0	-2,1	-3,2	-18,3
<i>Stock, achats et locations de biens</i>				0,1					0,3	0,6				1,8		2,8
Charges de services partagés	15,4	0,0	9,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	0,0	0,0	0,0	9,6	0,6	2,1	43,0
<i>Charges de services partagés</i>	8,7		9,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	0,0	0,0	0,0	9,6	0,6	2,1	36,3
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	6,7															6,7
Coûts capitalisés	-16,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,3	-1,4	0,0	0,0	0,0	-1,8	-4,1	-24,7
<i>Coûts capitalisés</i>	-10,0								-1,3	-1,4	0,0	0,0	0,0	-1,8	-4,1	-18,6
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-6,1															-6,1
Frais corporatifs	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1
<i>Frais corporatifs</i>	1,1															1,1
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	1,0															1,0

1

Éléments spécifiques 2012 - Année témoin (en millions de dollars)																
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cybernétique	Subtilisation d'énergie	Inspection poteaux	Transport collectif	Mauvaises créances	PGEÉ	Automatisation du réseau	Ajout de condensateurs	Progiciel GE Smallworld	Systèmes Clientèle (étude prélim.)	OSC	CATVAR	LAD	Total
Charges d'exploitation	12,7	11,5	8,4	5,0	16,0	1,4	21,0	51,9	8,8	0,0	0,0	0,0	23,6	3,9	18,7	182,9
Charges brutes directes	14,5	11,5	0,0	2,3	16,0	1,4	21,0	43,8	5,0	0,0	0,0	0,0	17,7	7,0	26,8	167,0
<i>Masse salariale</i>																
<i>Masse salariale</i>	45,8	2,1		1,8	1,0	0,6		6,3	4,3				1,1	3,3	8,0	74,3
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-31,3															-31,3
<i>Autres charges directes</i>																
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>									0,1							0,1
<i>Services externes</i>																
<i>Services professionnels</i>		0,4			15,0				0,2							15,6
<i>Autres</i>		1,1				0,8		37,5					0,5		12,9	52,8
<i>Mauvaises créances</i>		7,9		0,5			21,0									29,4
<i>CFR - Projets majeurs</i>													16,1	2,1	5,5	23,7
<i>Stock, achats et locations de biens</i>									0,4					1,6	0,4	2,4
Charges de services partagés	3,8	0,0	8,4	2,7	0,0	0,0	0,0	8,1	4,4	0,0	0,0	0,0	5,9	1,1	0,0	34,4
<i>Charges de services partagés</i>	10,7		8,4	2,7	0,0	0,0	0,0	8,1	4,4	0,0	0,0	0,0	5,9	1,1	0,0	41,3
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-6,9															-6,9
Coûts capitalisés	-5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,2	-8,1	-18,7
<i>Coûts capitalisés</i>	-12,1								-0,6					-4,2	-8,1	-25,0
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	6,3															6,3
Frais corporatifs	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
<i>Frais corporatifs</i>	1,3															1,3
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-1,1															-1,1

1

2

ANNEXE C

SUIVI DE LA DÉCISION D-2011-028

FACTEUR DE CROISSANCE DES ACTIVITÉS

1 Dans sa décision D-2011-028, la Régie demande au Distributeur de présenter une
2 analyse sur un mode d'établissement plus raffiné du facteur de croissance des activités
3 liées aux nouveaux abonnements à l'occasion du présent dossier tarifaire. Cette
4 demande découle de la proposition de la FCEI pour que le facteur de croissance des
5 abonnements ne s'applique qu'à la portion des coûts dits variables. En conséquence,
6 selon l'intervenant, sur la base de la formule paramétrique, le Distributeur ne devrait pas
7 s'approprier la totalité des économies d'échelle qui découlent de l'addition de nouveaux
8 clients. La FCEI souhaite que le Distributeur se réfère au coût marginal de l'addition de
9 nouveaux clients pour déterminer la portion variable des coûts auxquels le facteur de
10 croissance devrait s'appliquer. Le Distributeur, en réponse à une question de la Régie⁸,
11 ne s'est pas montré favorable à la prise en compte des seuls coûts variables.

12 Pour le Distributeur, la position de la FCEI s'appuie sur une vision court terme du
13 développement de ses activités et sur le fait que le Distributeur possède des excédents
14 de capacité lui permettant d'absorber sans limite les abonnements supplémentaires à
15 même les infrastructures existantes. Adopter une approche basée sur le coût marginal
16 d'un nouvel abonné conduit à n'inclure que les coûts qui augmentent de façon
17 parfaitement linéaire avec la croissance du volume d'activité et à exclure les coûts qui,
18 par leur nature, augmentent par paliers.

19 Or, ce n'est pas l'esprit dans lequel la formule paramétrique a été proposée. En effet,
20 même si elle sert à déterminer les charges d'exploitation pour l'année suivante, la
21 formule paramétrique s'inscrit dans une perspective de gestion à plus long terme. Pour
22 le Distributeur, l'horizon de planification est essentiel lorsqu'il s'agit de déterminer la
23 nature, fixe ou variable, des coûts.

24 Le Distributeur est d'avis que pour mieux apprécier la sensibilité des charges
25 d'exploitation, il suffit de considérer une base d'abonnement qui passerait de 4 à 5
26 millions d'abonnés, soit 25 % de plus que la base actuelle. En appliquant le facteur de
27 croissance actuel, cela pourrait être atteint en moins de 20 ans.

⁸ R-3740-2010, HQD-13, document 1.1, question 15.1, pages 25 et 26

1 Sur cette nouvelle base d'abonnements, une analyse succincte des charges
2 d'exploitation montre qu'il n'y a pas de frais qui demeureraient fixes. Tous les éléments
3 de coûts seraient appelés à croître à un moment ou à un autre, en réaction à
4 l'accroissement du volume d'activité.

5 En effet, la croissance du nombre d'abonnés conduit à des changements significatifs
6 chez le Distributeur afin qu'il ajuste ses capacités de réalisation, que ce soit dans son
7 organisation, ses technologies ou la composition de ses effectifs. Ces changements se
8 présentent de façon sporadique et dépassent les considérations liées à l'ajout d'un
9 nouvel abonnement. L'application du facteur de croissance à l'ensemble des charges
10 constitue une forme de lissage de ces coûts qui augmentent par paliers, soit de façon
11 non-linéaire et sur un plus long horizon.

12 De plus, dans la perspective très hypothétique qu'il y ait un poste de dépense qui soit
13 insensible à une augmentation significative de la base d'abonnements, ce poste de
14 dépense risque d'être tout aussi insensible au facteur d'amélioration d'efficacité dans la
15 gestion courante des activités que le Distributeur inscrit dans la formule paramétrique et
16 qui s'applique lui-aussi à la totalité des charges d'exploitation.

17 Dans ce contexte, il est raisonnable d'appliquer la formule paramétrique telle qu'elle est
18 conçue actuellement. Une distinction fine des coûts fixes des coûts variables sur un
19 horizon long terme apporte peu au client puisque que le gain en gestion courante devrait
20 être analysé sous le même angle et ajusté en conséquence. De même, une distinction
21 des coûts sur un horizon court terme sur la base du coût marginal, tel que suggéré par
22 la FCEI, pénaliserait le Distributeur puisqu'il ne tiendrait pas compte de la réalité des
23 coûts fixes par paliers qui s'observent sur un plus long segment de temps.

24 Finalement, le Distributeur réitère que le modèle paramétrique utilisé pour établir
25 l'enveloppe des charges d'exploitation s'inspire de façon générale du modèle de
26 réglementation incitative qui comprend généralement un facteur de croissance reconnu
27 intégralement malgré la présence implicite de coûts fixes à court terme. Ainsi, dans les
28 cas du modèle de Gaz Métro, le volume projeté est utilisé, alors que le modèle de
29 Gazifère privilégie la croissance du nombre de clients. Leur formule respective ne
30 prévoit aucun ajustement pour la prise en compte de coûts fixes.

ANNEXE D
COÛT DE RETRAITE

1
2
3

**TABLEAU 1
COMPOSANTES DU COÛT DE RETRAITE (M\$)**

	Réel 2010	Année autorisée 2011	Année de base 2011	Année témoin 2012¹
Coût des services rendus	227	283	293	276
Frais d'administration	36	34	37	37
Intérêts sur l'obligation	778	836	825	816
Rendement prévu des actifs	(918)	(965)	(1018)	(981)
Amortissement de l'actif transitoire	(152)	(152)	(152)	s/o
Amortissement de la perte actuarielle nette	-	124	86	s/o
Amortissement du coût des services passés	50	50	50	s/o
Coût de retraite d'Hydro-Québec	21	210	121	148
Quote-part du Distributeur	6,2	68,0	37,7	45,8

4 ¹À compter de 2012, le coût de retraite est évalué en conformité avec la norme internationale d'information
5 financière IAS 19. La pièce HQTD-1, document 1, section 6 de la demande conjointe R-3768-2011 présente
6 les impacts de cette norme de même que les modalités proposées.

7

8

9

**TABLEAU 2
HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DU COÛT DE RETRAITE**

10

	Réel 2010	Année autorisée 2011	Année de base 2011	Année témoin 2012
Taux d'actualisation ¹	6,17 %	5,73 %	5,54 %	5,54 %
Taux de rendement des actifs	6,75 %	6,75 %	6,75 %	6,75 %
Taux de croissance des salaires	2,97 %	3,09 %	2,60 %	2,73 %

11 ¹Basé sur le taux moyen de la courbe des taux d'intérêt à la date d'évaluation pour des obligations
12 corporatives de qualité AA/AAA tel que déterminé par la filiale PC Bond du Groupe TSX.

13

1
2
3

TABLEAU 3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (M\$)

	Réel 2010	Année autorisée 2011	Année de base 2011
Au 1 ^{er} janvier	1 736	2 275	2 361
Cotisations d'Hydro-Québec	646	600	340
Coût de retraite	(21)	(210)	(121)
Au 31 décembre	2 361	2 665	2 580
Quote-part du Distributeur	699,4	825,9	762,4

4
5
6
7

À compter de 2012, suite à l'application de la norme internationale d'information financière IAS 19, la nature de ce poste sera tout à fait différente. La pièce HQTD-1, document 1, section 6 de la demande conjointe R-3768-2011 présente les impacts de cette norme de même que les modalités proposées.